



Strasbourg, mardi 3 avril 2018

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2016/01937**Modifiant l'avis n° FR/2016/01934****Modifié par l'avis n° FR/2018/05808**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Modalités d'exploitation**Modalités d'exploitation du Grand sas de Vogelgrun****Respect des consignes (Grand sas de Vogelgrun) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 27/04/2016 à 23:00**o **Grand canal d'Alsace**

entre les pk 225 (écluses de Vogelgrun - Grand sas (185x23) et pk 225

Commentaire :

Suite aux expertises réalisées sur la cinématique de la porte aval du grand sas, le passage aux écluses de Vogelgrun se fera en priorité par le petit sas à compter du 27/04/16 pour une durée indéterminée.

Le grand sas reste en exploitation mais ne sera utilisé que pour les bateaux et les convois de largeur supérieure à 11,45 m ainsi qu'en cas de nécessité selon les besoins d'éclusage.

Les usagers de la voie d'eau sont priés de respecter les instructions données par l'éclusier de service.

Service(s) à contacter :

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de Service Adjoint

Eric SCHMITT